

Séance du 10 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HAUTEVELLE Ludovic, Maire.

Présents : M.HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, M.BLANC Gilbert, M. LOUCHE Morgan, M. LACOMBE Jacky, Mme POULARD Magalie, Mme PAGE Laetitia, Mme REGNIER Karine, Mme VANDROUX Viviane, Mme BLANCHARD Karine, Mme DELARCHE Evelyne.

Secrétaire de séance : Mme POULARD Magalie

Lecture du compte-rendu de la réunion du 7 septembre 2023

Logement EST - Travaux effectués par le locataire - DE 2023 036

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que M.&Mme AUCLAIR sont entrés dans le logement EST le 15 septembre dernier. En accord avec la commune, ils ont effectué des travaux eux-mêmes. La commune les ayant laissés libres d'acheter les fournitures, monsieur le Maire propose de leur accorder deux mois de loyer gratuits en dédommagement de la main d'oeuvre et des fournitures.

Montant du loyer mensuel : 420.00 €

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder deux mois de loyer gratuits à M.&Mme AUCLAIR, locataires du logement EST, 1445 Grand Rue.

Montant de la remise : 840.00 € (huit cent quarante euros).

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 octobre 2023

Comptage et suivi de la population d'hirondelles sur le bâtiment de la mairie et des écoles : devis de l'A.O.M.S.L. - DE 2023 037

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle l'obligation imposée par la DREAL de réaliser un suivi de la population et de la reproduction des hirondelles par un écologue en 2023, 2024 et 2025.

Le devis établi par la LPO pour le suivi sur ces trois années s'élève à 4 831.99 € T.T.C. : devis présenté au Conseil Municipal le 6 juillet 2023.

Après une prise de contact avec l'A.O.M.S.L. (Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire) sise à Chalon-sur-Saône, celle-ci a réalisé deux visites au mois de juillet (le 7 juillet 2023 et le 20 juillet 2023), sachant qu'entre ces deux visites il a été posé 16 nichoirs artificiels supplémentaires.

Le rapport de ces visites pour 2023 fait état de 60 nids au total recensés, dont 36 artificiels ; et parmi tous ces nids 33 sont occupés par des hirondelles. Il n'y a aucun nid sur la façade Sud. Pour rappel en 2019 le rapport de la LPO mentionnait 42 nids « en bon état ».

L'A.O.M.S.L. propose un devis pour effectuer le suivi de la population d'hirondelles en 2023, 2024 et 2025 à raison de deux comptages par année.

Montant du devis : 200.00 € H.T. pour chaque visite terrain, soit 400€ par année (association non soumise à la TVA)

Délibération :

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient le devis proposé par l'A.O.M.S.L. pour le suivi de la population d'hirondelles en 2023, 2024 et 2025 à raison de deux comptages par an.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 octobre 2023

Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) par la Communauté de Communes : Désignation des délégués - DE 2023 038

Exposé :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

Cette commission a pour mission d'établir un rapport sur l'évaluation des charges des compétences et des services transférés, au fur et à mesure de leur transfert, qui sera soumis au vote du conseil communautaire et des conseils municipaux. En raison de la future prise de compétence « Eau et Assainissement » par la Communauté de Communes Terres de Bresse au plus tard le 1^{er} janvier 2026, il convient donc de procéder à la constitution de la CLECT.

La CLECT doit élire, en son sein, un Président et un Vice-Président. La CLECT peut être accompagnée dans ses travaux par des experts. La CLECT intervient obligatoirement lors de chaque nouveau transfert de charges.

Le rapport de la CLECT adopté, celui-ci sert de base de travail indispensable pour déterminer le montant de l'AC versée par la communauté de communes à chaque commune membre ainsi que, le cas échéant, les conditions de révision.

Lors de sa réunion du 14 septembre dernier, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terres de Bresse a délibéré pour la constitution de la CLECT et a fixé le nombre de représentants des communes adhérentes : pour les communes de moins de 1500 habitants, il a été décidé un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Ludovic HAUTEVELLE, délégué titulaire et Corinne LONJARET, déléguée suppléante pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 octobre 2023

Location de terrains communaux à l'EARL de la Montbéliarde - DE 2023 039

Délibération prise sans la présence de Mme BLANCHARD Karine, membre de l'EARL de la Montbéliarde

Exposé :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bail de location de terrains communaux à l'EARL la Montbéliarde arrive à échéance le 11 novembre 2023, et qu'il y a lieu de renouveler ce bail.

Les membres de l'EARL de la Montbéliarde sont d'accord pour signer un bail de location à partir du 11 novembre 2023, pour une durée de TROIS, SIX, NEUF années avec tacite reconduction au bout de TROIS et SIX années, pour les parcelles désignées ci-après :

1° lot : B 590, B 591, B 952

2° lot : B 593, B 594, B 595

3° lot : B 596, B 597

4° lot : B 598, B 599, B 600, B 601

5° lot : B 602, B 603, B 604

6° lot : B 283

7° lot : C 362

Et B 270 et B 605.

Superficie totale de 6 ha 46 ares 12 ca.

Tarif proposé au 11 novembre 2023 : 78€95 l'ha

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide de louer les parcelles désignées ci-dessus à l'EARL de la Montbéliarde, à partir du 11 novembre 2023 pour TROIS, SIX, NEUF années, avec tacite reconduction au bout de trois et six années.

- Dit que le locataire désirant mettre fin à la location devra en avertir la mairie 18 mois avant l'échéance des 3 et 6 années.

- Dit que toutes les parcelles seront louées au tarif de 78.95 € l'hectare (soixante-dix-huit euros quatre-vingt-quinze centimes l'hectare).

- Dit que la location sera payable à terme échu en principe le 11 novembre de chaque année entre les mains du comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable de la Bresse Bourguignonne. La 1ère échéance devant avoir lieu le 11 novembre 2024.

- Autorise Monsieur le Maire à passer cette location à l'amiable après envoi de la délibération au contrôle de légalité.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 octobre 2023

Location de terrains communaux au GAEC de Tiffaille - DE 2023 040

Délibération prise sans la présence de Mme PAGE Laetitia, membre du GAEC de Tiffaille.

Exposé :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bail de location de terrains communaux au GAEC de Tiffaille arrive à échéance le 11 novembre 2023, et qu'il y a lieu de renouveler ce bail.

Les membres du GAEC de Tiffaille sont d'accord pour signer un bail de location à partir du 11 novembre 2023, pour une durée de TROIS, SIX, NEUF années avec tacite reconduction au bout de TROIS et SIX années, pour la parcelle cadastrée section C n° 1013 d'une superficie de 38 ares 65 et la parcelle cadastrée section D n° 11 d'une superficie de 42 ares 90.

Tarif proposé au 11 novembre 2023 : 78€95 l'ha

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide de louer les parcelles désignées ci-dessus au GAEC de Tiffaille, à partir du 11 novembre 2023 pour TROIS, SIX, NEUF années, avec tacite reconduction au bout de trois et six années.

- Dit que le locataire désirant mettre fin à la location devra en avertir la mairie 18 mois avant l'échéance des 3 et 6 années.

- Dit que les parcelles seront louées 78.95 € l'hectare (soixante-dix-huit euros quatre-vingt-quinze centimes l'hectare).

- Dit que la location sera payable à terme échu en principe le 11 novembre de chaque année entre les mains du comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable de la Bresse Bourguignonne. La 1ère échéance devant avoir lieu le 11 novembre 2024.
- Autorise Monsieur le Maire à passer cette location à l'amiable après envoi de la délibération au contrôle de légalité.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 octobre 2023

Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable de l'année 2022.

Renouvellement des luminaires vétustes : Etude du SYDESL sur les aides au remplacement des éclairages - DE 2023 041

Exposé :

A la suite de notre demande d'étude adressée au SYDESL pour le renouvellement des luminaires vétustes de plus de 25 ans en début d'année 2023, le SYDESL a réalisé à la demande de M. le Maire une mise à jour du dossier en octobre 2023, après la relance reçue pour le dispositif « Fonds Vert », et conformément au souhait émis lors du dernier Conseil Municipal.

	Montant des travaux =	Participation SYDESL + FOND VERT	Reste à charge commune	Gain annuel et retour sur investissements
1ère étude : 02/2023	13 343,20 €	50% = 6 671,60€ 50% Sydesl	50% = 6 671,60€	165 €TTC = 40 ans
2ème étude : 10/2023	11 602,50 €	65% = 7 541,60€ 35% Sydesl + 30% FV	35% = 4 060,88€	217 €TTC = 19 ans

Montant total des travaux 11 602,50 € H.T. (pas de TVA à la charge de la commune)

Le dispositif Fonds Vert impose un engagement des travaux avant la fin de l'année 2023, mais la participation communale ne sera à prévoir, au plus tôt, que sur le budget 2024.

Descriptif des travaux :

Remplacement de 17 sources lumineuses 100 W par des sources lumineuses 53 W
Remplacement d'une source lumineuse 150 W par une source lumineuse 53 W

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide le renouvellement des luminaires vétustes comme décrit ci-dessus, compte-tenu que ces travaux, conformément à l'article L.5212-26 du CGCT, concourent à une maîtrise de la consommation d'énergie, à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effets de serre.
- accepte la proposition du SYDESL d'octobre 2023 pour un coût de 4 060.88 € H.T. à la charge de la commune.
- charge Monsieur le Maire de commander les travaux
- dit que la dépense sera inscrite en investissement au budget primitif 2024

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 octobre 2023

Situation du SIVOS Loisy - Huilly sur Seille

Depuis plusieurs mois le SIVOS Loisy/Huilly-sur-Seille essaie de recruter un chauffeur de bus, sans résultat. Il a donc fallu trouver une solution pour maintenir un service de transport scolaire entre les 2 communes.

Lors d'une réunion de travail et d'échange le 22 septembre entre les municipalités, le SIVOS, les enseignantes, les agents et les représentants des parents d'élèves, plusieurs possibilités ont été abordées :

- 1) transport via des mini-bus 9 places = le nombre de tours qu'il faudrait mettre en place décalerait les horaires de classe au-delà de 9h00, ce qui n'est pas autorisé par le rectorat,
- 2) garderies dans les 2 communes = il n'y a pas de salle appropriée sur la commune d'Huilly à court terme, et des difficultés sur le long terme pour les parents qui ont des enfants dans chaque commune
- 3) transport par un service extérieur = retour à un service de garderie unique sur Loisy avec transport entre les 2 bourgs uniquement, nécessité de décaler les horaires de classe pour avoir un bus

La solution retenue finalement lors de cette réunion, car la seule possible, est la mise en place d'un transport externalisé le matin, le midi et le soir par un transporteur privé. La nouvelle organisation sera en place à compter du lundi 06 novembre 2023 : nouveaux horaires de classe (8h50-11h50 et 13h20-16h20 pour Huilly), une seule garderie payante matin et soir à Loisy (7h15-8h35 + 16h30-18h30)."

Questions diverses

- Travaux de bâtiments réalisés :

Installation des échelles sécurisées pour l'accès au clocher ; Installation du système de pilotage du chauffage mairie-écoles ; Installation de la fibre pour le logement EST ; Installation en cours de l'écran et de la connexion internet Salle Associative.

Travaux d'installation des stores mairie-bureau maîtresse à prévoir après réception.

Travaux d'installation des moustiquaires prévus fin octobre/début novembre.

Travaux salle de bains logement EST prévus du 06 au 10/11.

Fermeture de la mairie :

La mairie sera fermée au public du 23 au 27 octobre 2023 (congés Sylvie)

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

M. Ludovic HAUTEVELLE

